

Le Parlement européen considère l'exploitation de la GPA comme une forme de "traite d'être humain"



Article rédigé par *Marianne*, le 27 avril 2024

Source [Marianne] : Ce mardi 23 avril, le Parlement européen a adopté la révision de la directive sur la lutte contre la traite des êtres humains, dans laquelle l'exploitation de la gestation pour autrui (GPA), et non la GPA en elle-même, est reconnue au même titre que l'esclavage ou encore la prostitution forcée.

Un texte adopté dans une large majorité, avec 563 voix pour et 7 voix contre. Ce mardi 23 avril, le Parlement européen a définitivement adopté une révision de la directive contre le trafic d'êtres humains afin d'y inclure le mariage forcé, l'adoption illégale, mais aussi l'exploitation de la [gestation pour autrui](#) (GPA) dans la liste des eurocrimes.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur vingt jours après leur publication au Journal officiel de [l'UE](#). Les États membres disposent de deux ans pour les mettre en œuvre ce plan, qui criminalisera l'utilisation de services fournis par la victime d'une infraction liée à la traite des êtres humains, lorsque l'utilisateur sait que cette personne est exploitée. Des sanctions seront par ailleurs prévues pour les entreprises reconnues coupables de trafic.

[Lire la suite](#)